



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX En exercice : 29 Présents : 27 Représentés : 02</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 21 mars 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 3 avril 2023</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT- - BOUCHET.</i></p> <p><i>Étaient représentés : Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO.</i></p>
---	--

Délibération n°16

Rapporteur : M. Simon OUVRIER-BUFFET

Objet : Attribution de subvention en faveur du commerce de proximité

Par délibération en date du 27 avril 2020, le Conseil Municipal d'Ugine approuvait la mise en place d'une aide communale aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente situées sur la Commune d'Ugine en complément des aides apportées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et par la Communauté d'Agglomération Arlysère jusqu'au 31 décembre 2021.

Par délibération en date du 13 décembre 2021, le Conseil Municipal d'Ugine approuvait la prolongation de l'aide communale en complément des aides apportées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et par la Communauté d'Agglomération Arlysère jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour mémoire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose un dispositif d'aide à l'investissement pour les petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente. Les dépenses doivent concernées l'installation ou la rénovation (vitrines, accessibilité, façades, investissements matériels...).

Dans le cadre de ce dispositif, la Région apporte une aide de 20% du montant éligible des travaux, complétée par une aide de la Commune de 10%. Les dépenses éligibles doivent être au minimum de 10 000 € H.T et sont plafonnées à 50 000 € H.T.

Il est proposé d'accorder une subvention d'investissement à :

- L'entreprise SARL KAOS GOURMANDISES d'un montant maximal de 5.000,00 € correspondant à un taux de 10% appliqué sur une dépense éligible retenue de 50 000,00 €,

La Commission Municipale a examiné ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve l'octroi de cette subvention,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches afférentes à ce dossier.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230327-20230327_DE16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Publication : 03/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

